

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 007-131/14/BC

■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une surlargeur de trottoir – rue Cade à Marseille 14ème arrondissement.

DAEP 14/11454/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le secteur Saint-Barthélemy-Picon-Busserine va faire l'objet d'un vaste programme de travaux pour améliorer l'habitat, la voirie et les équipements publics. Ce projet de rénovation urbaine s'inscrit dans le cadre d'une convention, signée le 10 octobre 2011, entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, les bailleurs sociaux (LOGIREM) et les collectivités locales.

La revalorisation projetée de l'espace urbain nécessite des aménagements importants de la trame viaire comprenant la requalification de voies existantes dont la rue Cade et la création de voies nouvelles.

Le réaménagement de la rue Cade s'inscrit dans ce programme global d'aménagement (réhabilitation et constructions neuves).

Le projet vise à réorganiser le profil de cette voie. Il propose un gabarit plus approprié aux nouveaux usages de circulation : diminution de la largeur chaussée à 6,50 m, organisation d'un stationnement unilatéral, aménagement des trottoirs permettant aux piétons de cheminer en toute sécurité (de 3m à 4,60m),

Le projet prévoit également le maintien des accès riverains, des plantations d'arbres des deux côtés, ainsi que des nouveaux candélabres.

Au droit des nouvelles limites de la rue Cade, la construction par la Logirem d'un programme de 25 logements, nécessite de déclasser du domaine public routier communautaire une superficie de 77 mètres carrés afin de les céder au groupe Logirem.

Il convient donc de déclasser du domaine public routier communautaire une bande du trottoir actuel dont la suppression ne générera aucune gêne pour l'usager. Elle est incluse dans un périmètre clôturé qui n'est pas accessible à la circulation. Cette portion de trottoir est située au nord de la parcelle cadastrée quartier Saint Barthélémy-section H- numéro 107 appartenant à la Logirem.

Ce déclassement ne requiert pas d'enquête publique puisque conformément au Code de la Voirie Routière, le domaine public peut être déclassé sans enquête publique, s'il n'y a pas de nuisance à la circulation.

La superficie de 77 m2 à déclasser correspond au lot B sur le plan parcellaire du 14 avril 2014 ci-joint.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégations du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le projet de réaménagement de la rue Cade
- L'absence d'intérêt de cette emprise pour l'usage général dans sa nouvelle configuration et les besoins de la Logirem.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est constatée la désaffectation de l'emprise à déclasser située rue Cade à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire de l'emprise déclassée située rue Cade à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie,
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER